



Emprunt in fine sur assurance vie

Par **CONDILLAC**, le **28/09/2010** à **17:33**

Bonjour,rrnrJ'ai souscrit un emprunt In fine de 56400 euros en oct 1999 sur 11 ans sur un produit d'assurance vie (HEVEA à la Societe Generale) dont le capital n'a pas été mis en sécuritaire - précaution que la banque doit faire obligatoirement pour sécuriser à terme le capital. En conséquence à ce jour il manque 7000 euros 1 mois avant terme. La Société générale me dit maintenant que la banque me dit maintenat que le produit HEVEA ne pouvait pas être mis en sécuritaire et le directeur de l'agence veut me faire prendre un crédit à 3,60% sur 3 ans pour rembourser les 7000 euros manquants. rnJe ne peux pas l'assumer et je ne suis pas d'accord car je considère qu'il y a un défaut de conseil et une faute de leur part de n'avoir pas pris la précaution de sécuriser le capital sur un autre produit à l'époque. rnAprès des courriers RAR auprès du service clientèle, du directeur général M. Sammarelli et de la médiatrice Mme Christiane Scrivener, j'ai reçu une réponse du service clientèle qui est la proposition de signer ce nouveau crédit.rnQue dois je faire ? Que va t il se passer ? Je suis en contact avec mon directeur d'agence mais rien ne se passe !rnMerci de me donner au moins une solution et un avis ou de me dire auprès de quels organismes je peux m'adresser pour résoudre ce litige.rnCordialementrnCatherine RAVEAU rncatherine.raveau@orange.fr rn06 60 90 13 32